

ANNEXE 1

PIECES NECESSAIRES A LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER D'ACCIDENT DE SERVICE

Pour les personnels stagiaires et titulaires de l'Education Nationale uniquement

	A fournir en :	Pièces fournies:
Déclaration d'accident	2 ex	
Déclaration sur l'honneur (<i>en l'absence de témoins</i>)	1 ex	
Certificat médical initial descriptif (volet 1)	2 ex	
Emploi du temps du jour de l'accident	1 ex	
En cas d'accident de trajet :		
Copie d'une carte routière matérialisant le lieu de l'accident et le tracé qui relie le lieu du domicile au lieu de travail	1 ex	
Copie constat amiable	1ex	
En cas de déplacement dans le cadre d'une sortie pédagogique, d'une classe verte ou de neige, d'un stage ou d'une formation :		
Ordre de mission ou justificatif du supérieur hiérarchique	1 ex	
Aucun document ne doit être adressé à la MGEN		

*** Agents non titulaires de l'Etat recrutés à temps complet pour une durée égale ou supérieure à 1 an : joindre une copie du contrat de travail**

Les dossiers complets doivent être transmis RECTORAT DE STRASBOURG – DPAE4 – AT

PIECES NECESSAIRES A LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE RECONNAISSANCE DE MALADIE PROFESSIONNELLE

Pour les personnels stagiaires et titulaires de l'Education Nationale uniquement

	A fournir en :	Pièces fournies
Déclaration de Maladie Professionnelle	2 ex	
Avis de la médecine de prévention	1 ex	
Demande écrite et motivée de la victime	1 ex	
Certificat médical initial descriptif (volet 1)	2 ex	
Rapport de l'employeur décrivant le poste de travail de l'intéressé	1 ex	
Autres:		
Toutes pièces liées à la demande de reconnaissance (pièces médicales, rapports,...)		
Les frais médicaux sont à adresser à la MGEN dans l'attente de la reconnaissance		

Les dossiers complets doivent être transmis RECTORAT DE STRASBOURG – DPAE4 – AT